

CANANA }  
 PROVINCE DE QUEBEC, }  
 District de Rimouski. }  
 No. 1784. }  
 COUR SUPÉRIEURE.

DAME CÉCILIE ST-LAURENT de la paroisse de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, épouse d'auant séparée quant aux biens, par contrat de mariage, de Eugène Baulieu, cultivateur du même lieu et le dit Eugène Baulieu, autorisant sa dite épouse à ester en justice en la présente cour, district susdit.

Demanderesse ;

vs.

ANTOINE OUELLET, ci-devant cultivateur de St-Anaclet, dit district, et actuellement de lieux incconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois. Rimouski, 31 mars 1890.

3 avril 1890.—2 f. LETENDRE & CHAMBERLAND, P. C. S.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 DISTRICT DE GASPÉ, }  
 Comté de Bonaventure. }  
 COUR DE CIRCUIT  
 New Carlisle.  
 No. 848.

Le treizième jour de mars 1890.

JOSEPH ONÉSIPHORE ROY, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, Notaire Public.

Demandeur ;

vs.

LE REVEREND CHARLES ERNEST TRUDEL, ci-devant curé de la paroisse de St-Etienne de New-Carlisle, dans les comté et district susdit, et maintenant résidant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

G. F. MAGUIRE, G. C. C.

J. B. BELANGER,  
 Procureur du Demandeur.  
 27 mars 1890.—2 f.

### A VENDRE.

Magnifique maison très bien finie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, grandeur 36x28. De plus, une grange et étable 43x28, couverte en fer blanc, et blanchie à l'extérieur et à l'intérieur ; entre autres utilités dans cette grange, nous mentionnerons un pont communiquant avec le feuil, et l'eau à disposition pour les animaux. En outre, un fournil et laiterie ; ainsi qu'une assez vaste étendue de terrain propre à la culture des patates ou autres ; enfin les quelques maisons placées sur ce terrain permettent de retirer \$35 à \$40 par année.

Cette propriété à encore l'avantage d'être située près de l'Eglise.

Le tout à vendre à très bonne condition,

S'adresser à

NAZAIRE SIROIS  
 Sainte Anne de la Pocatière, P. Q.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,  
 BÉTAIL AYRSHIRE,  
 COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,  
 VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,  
 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

**TURGEON & CARROLL**  
 AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

### AVIS

On a besoin de deux fermiers pour cultiver deux fermes situées au Cap St-Ignace.

S'adresser à

J. FREMONT, Avocat  
 12 Rue Donnacona, Québec.

6 Février—2 M.

### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

### HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL  
 FERME : OUTREMONT, près Montréal.

### CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

*Normands, Percherons, Bretons.*

*Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.*

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie  
 R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

18 Avril 1889.—24.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

### GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant